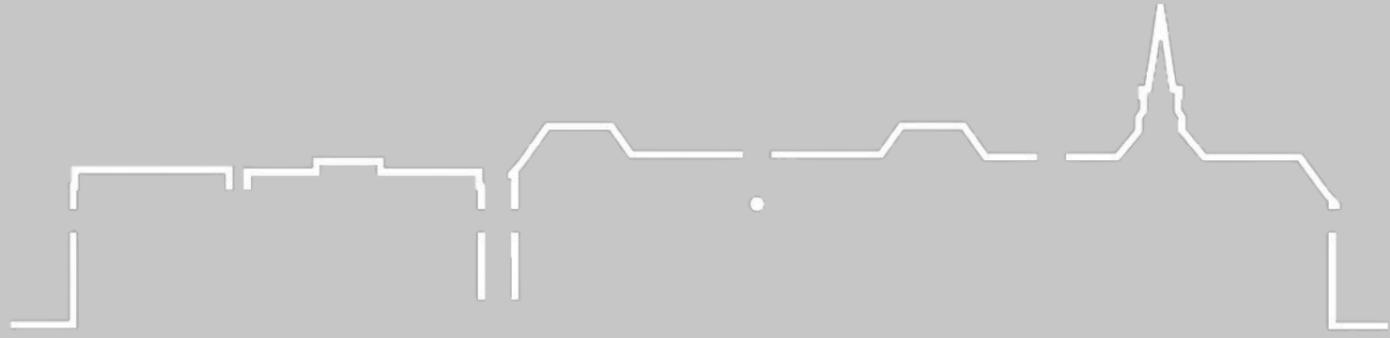


Livret d'Accueil



CENTRE LES BRUYERES

ACCUEIL & HEBERGEMENT DE PERSONNES
EN SITUATION DE HANDICAP



Service
d'accompagnement à la
vie Sociale (SAVS)

La Devèze 15230 Paulhenc



Bienvenue

Nous sommes heureux de vous remettre ce livret d'accueil conçu pour vous faire découvrir le SAVS et les prestations qui y sont associées. Les démarches à effectuer pour être accueilli(e) y sont présentées et vous retrouvez également les informations indispensables à une bonne intégration.

L'ensemble du personnel et moi-même sommes à votre écoute pour vous accompagner au quotidien et vous apporter une réponse personnalisée et adaptée à vos besoins.

**Mme FERRAND Audrey
Directrice d'établissement**



Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h à 19H et le Samedi de 10H à 18H

Tél : 07-88-31-26-66

Courriel : savs@associationlesbruyeres.fr

EN CAS D'URGENCE



**Une astreinte est assurée par les membres de la direction
les soirs, weeks ends et jours fériés**

06-89-18-67-11

LES NUMEROS D'URGENCES



18



15



17

- **Alerte Maltraitance : 3977**
- **Prévention suicide: 3114**
- **Violences Conjugales: 3919**
- **Enfants en danger : 119**

Les Valeurs de l'établissement Au cœur du Projet du résident

1 / LA BIEN-TRAITANCE

Ne pas limiter la personne à ses déficiences mais s'appuyer sur ses compétences pour l'amener au maximum de ses possibilités.
Considérer la personne accueillie comme un adulte ayant des droits et des devoirs, un citoyen à part entière.

Ainsi nous recueillons les souhaits de la personne accueillie et nous évaluons ses besoins afin de créer un accompagnement individualisé.

2 / LE RESPECT

Accepter les différences, sans jugement, dans l'écoute et la tolérance.

Tenir compte des choix de la personne accueillie et la laisser faire autant que possible afin de préserver son autonomie.

Respecter son intimité, sa dignité.

3 / QUALITÉ DE VIE

Développer la notion du « vivre ensemble » tout en préservant l'épanouissement, le confort et la sécurité de chacun.

Accompagner à l'estime de soi par le « prendre soin ».
Favoriser la socialisation et le maintien des liens familiaux dans le respect du choix de la personne et des mesures de protection.

Soutenir la personne accueillie dans la pratique religieuse qu'elle a choisie.

Accompagner et soutenir la personne accueillie dans sa vie affective.

4 / LA COHESION D'ÉQUIPE

Favoriser la communication et la liberté d'expression au sein de l'équipe, source de savoirs et de complémentarité.

Faire émerger les propositions de chaque professionnel pour mettre en mouvement l'accompagnement individualisé.

Réaliser nos objectifs communs dans la cohésion, la solidarité et l'entraide.

Agir en fonction des décisions d'équipe, dans la confiance, la cohérence et l'interdisciplinarité.

5 / PROFESSIONNALISME

S'engager dans une démarche éthique et responsable pour être force de proposition au service de la qualité de l'accompagnement.
Prendre de la distance vis-à-vis des situations complexes, connaître ses limites et savoir passer le relais.

Suivre l'actualité législative et s'appropriier les nouvelles recommandations professionnelles.

Respecter la confidentialité des informations recueillies en lien avec le secret professionnel.

Présentation

Le Centre les Bruyères se situe sur la commune de Paulhenc dans le département du Cantal .
Ouvert en 1866 par le Père Robert sous le nom d'hospice des incurables.

A son décès , les soeurs Franciscaines poursuivent son oeuvre.

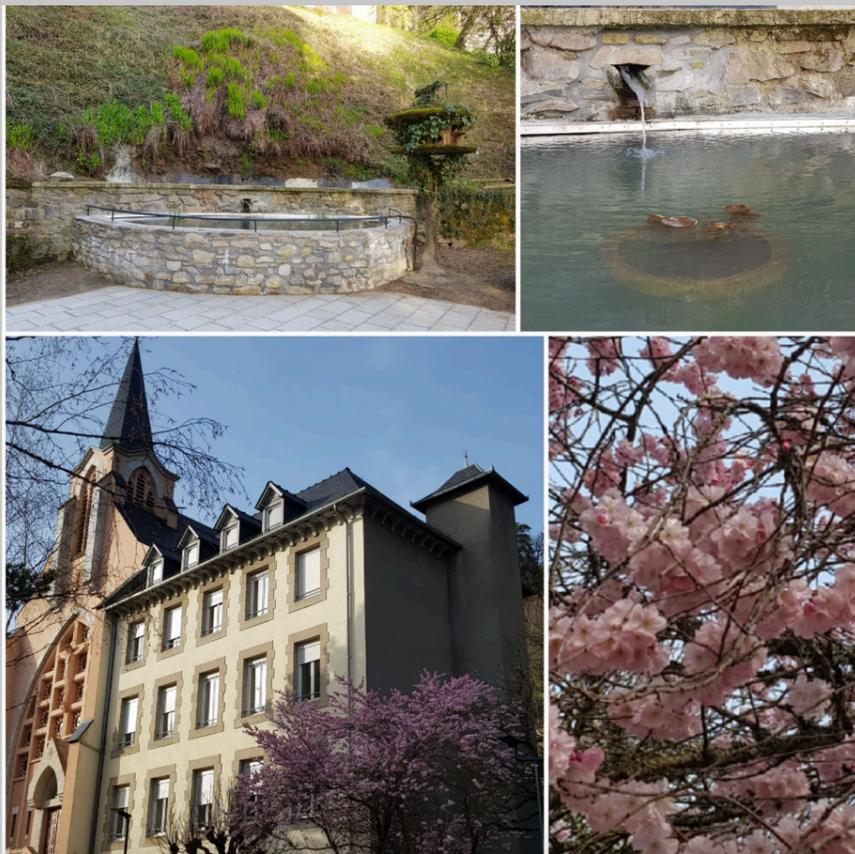
- En 1934 suite à la mise en eau du Barrage de Sarrans les soeurs sont obligées de déménager sur le site actuel du Centre.
- En 1978 l'Association les Bruyères voit le jour.
- En 1985 un projet de restructuration de l'établissement est mis en oeuvre
- En 1987 la première direction laïque prend la suite des soeurs Franciscaines.
- Entre 1987 Et 1992 mise à jour du projet et exécution des travaux, suppression des dortoirs et création des unités de vie.
- En 1995-1996 création d'une unité de vie composée de 8 logements à Pierrefort
- En 1999 -2000 extension à Pierrefort avec une nouvelle unité de vie en Studio pour les résidents vieillissants.

- En 2018 un nouveau bâtiment se construit et abrite les 4 unités de vie du FAM :
 - Maison du Lac
 - Arc en Ciel
 - Les Emeraudes
 - Bellevue

- En 2020 le bâtiment central est réhabilité et abrite les unités du Foyer Occupationnel :
 - Gentianes
 - Hirondelles
 - Chanteclair
 - Colibris

- En 2022-2024: le bâtiment des Lauriers est rénové et transformé en plusieurs studios à destination du SAVS.

- 2023 création du SAMSAH DES MONTS DU CANTAL .



Situation Géographique



Admission

> Intégration

Afin de prétendre à une admission au sein du SAVS, il vous faut détenir une notification d'orientation "SAVS" délivrée par la C.D.A.P.H.

La personne doit aussi :

- Consentir à l'accompagnement
- Déposer un dossier d'aide sociale
- Avoir une déficience intellectuelle
- Etre en capacité de vivre dans un logement en autonomie

Demande d'admission adressée au SAVS



Rencontre de la personne et réalisation d'une étude de besoins, renseignement du dossier d'admission



Commission d'admission



Admission ou liste d'attente



Signature du Document Individuel de Prise en Charge



Dans les 6 mois suivant l'admission construction du projet personnalisé du bénéficiaire

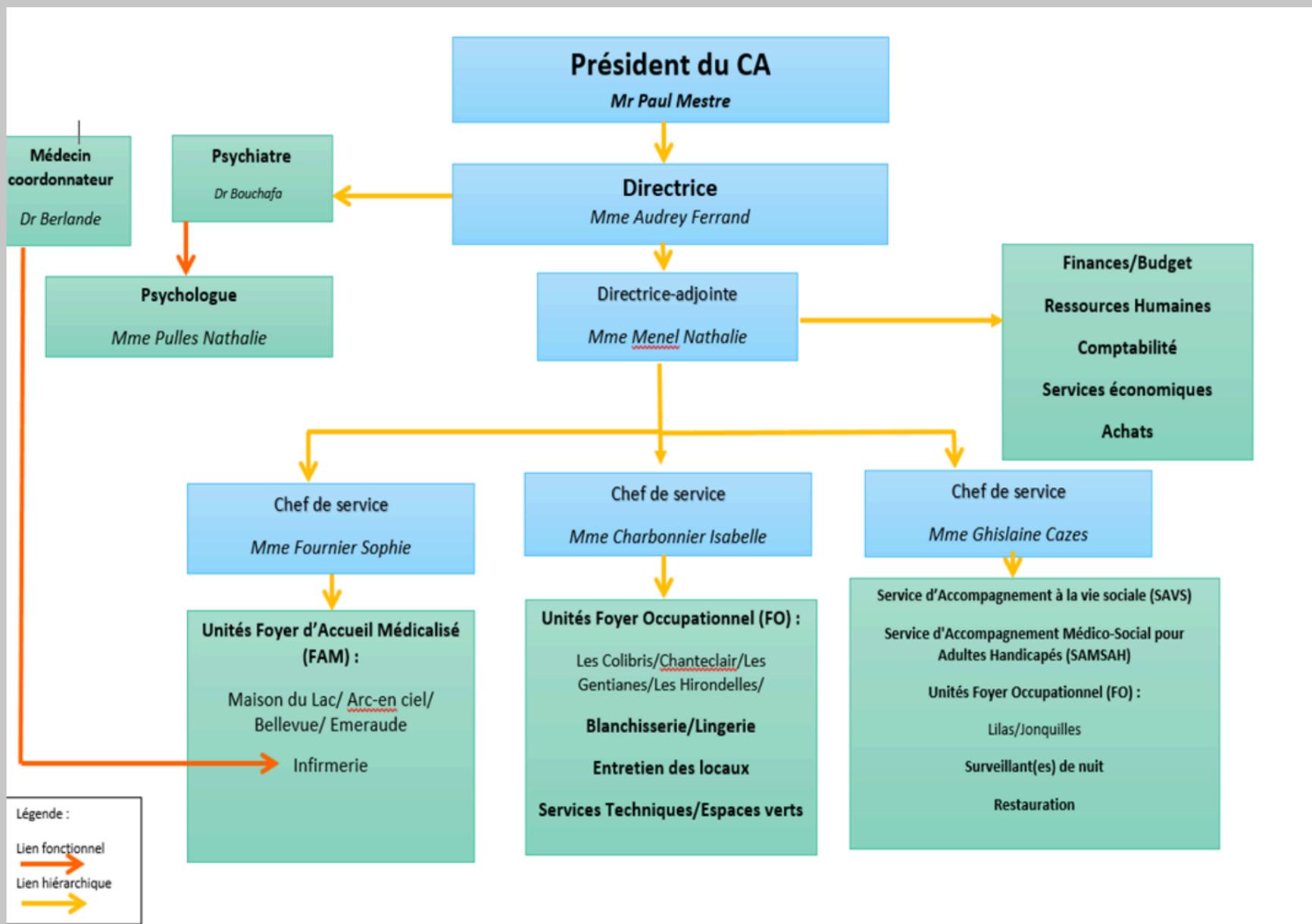
Documents à Fournir

Lorsque vous êtes admis au SAVS votre dossier est composé d'un volet administratif, d'un volet médical et d'un volet éducatif.

A cet effet, des documents vous sont remis et seront à nous retourner dûment complétés et signés.

- Photocopie de votre Carte vitale et attestation de droits.
- Photocopie de votre Carte de complémentaire santé (mutuelle).
- Photocopie de votre Carte nationale d'identité.
- Photocopie de votre Carte d'invalidité.
- Notification de la MDPH. pour l'AAH et l'orientation en SAVS.
- Notification de la mesure de protection juridique.
- Un extrait d'acte de Naissance
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- 2 photos d'identité.
- Si possible dernier projet personnalisé ou bilan d'accompagnement.

Organigramme



Présentation du Savs

Le SAVS (Service d'accompagnement à la Vie Sociale) a été créé en 1995. Il a une capacité d'accueil de 15 places. Ce service intervient, à votre domicile sur le territoire de Pierrefort mais également dans le secteur de Saint-Flour Communauté.

De plus le Centre les Bruyères dispose d'un parc locatif de 8 logements à destination des bénéficiaires.

Le service est assuré du lundi au samedi.



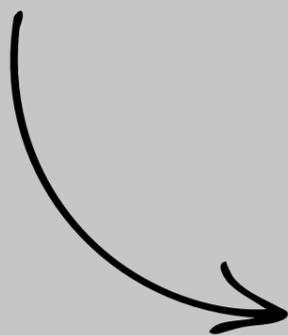
Les missions du Savs

LE SAVS vous propose un soutien dans tous les domaines de la vie quotidienne et sociale. L'objectif de toutes nos interventions est de vous permettre de vivre à votre domicile et de réaliser votre propre projet de vie. L'accompagnement est adapté à vos besoins et favorise votre épanouissement personnel dans un environnement sécurisé.

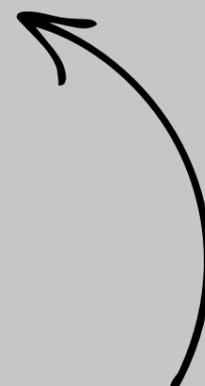
Les professionnels du Savs

Toute l'équipe SAVS est garante d'un accompagnement de qualité dans lequel vous êtes acteur et au centre de chaque action menée.

Pôle administratif:
-Directrice
-Cheffe de service
-Secrétaire/ Comptable



VOUS



Pôle Éducatif
-1 éducatrice spécialisée
-1 monitrice éducatrice

Les professionnelles se forment régulièrement afin de mieux vous accompagner.

Les champs d'intervention

Le SAVS assure un accompagnement médico-social auprès de personnes adultes en situation de handicap à travers des visites à domicile, des entretiens téléphoniques, des activités collectives.

Un soutien dans l'organisation de votre vie quotidienne :

Démarches administratives :

- Accompagnement lors de rdv
- Aide à la lecture, l'écriture et la compréhension des documents
- Apprentissage de l'utilisation des outils informatiques nécessaires pour remplir des documents (mail, sms)

Gestion de votre budget :

- Mise en place d'outils adaptés à votre situation
- Élaboration de projet financier pour des achats importants
- Recherche d'aide de financement en lien avec les partenaires sociaux
- Lien avec les tuteurs et curateurs

Gestion de vos courses alimentaires:

- Élaboration de menu
- Réalisation de listes et accompagnement lors des achats
- Mise en place du portage de repas à domicile
- Possibilité de commander les repas auprès de la cuisine de l'établissement pour les bénéficiaires vivant dans les logements du centre.

Conseil pour l'entretien de votre linge

- Lavage, repassage, rangement
- Possibilité de financer l'entretien du linge par la lingerie de l'établissement

Aide à l'accès et au maintien du logement

L'accès au logement:

- Médiation avec les bailleurs privés et sociaux
- Accompagnement pour les visites de logement
- Aide dans les démarches pour le déménagement et l'aménagement
- Soutien dans les démarches auprès des différents organismes(Caf, assurance habitation)
- Lien avec les mandataires judiciaires
- Possibilité d'accéder à la location d'un appartement au sein du parc locatif du centre

Le maintien et l'entretien de votre logement :

- Conseil et aide à l'aménagement du logement
- Apprentissage du fonctionnement des appareils électroménagers
- Intervention de partenaires si besoin

Un accompagnement dans votre parcours de soin

Accès aux soins, continuité et soutien dans les démarches:

- Recherche d'un médecin traitant
- Mises en relation avec les professionnels de santé compétents
- Prise de rendez-vous et accompagnement lorsque vous en exprimez le besoin
- Travail en partenariat avec les professionnels de santé libéraux pour la mise en place de soin à domicile et la gestion de la prise de votre traitement si nécessaire

Accompagnement dans la compréhension et l'obtention

des documents administratifs lié à la santé :

- Création compte Ameli
- Recherche de mutuelle
- Mise en place des transports pour vous rendre à vos rendez-vous médicaux

Conseils bien être :

- Proposer des actions de prévention au travers d'interventions de partenaires, d'associations.
- Conseil concernant votre hygiène corporelle, votre image

Un soutien dans votre recherche d'emploi

- Mise en relation avec les dispositifs de travail accompagné, adapté ou non : France Travail, mission locale, CAP emploi, ESAT hors murs
- Soutien dans les relations avec les employeurs
- Recherche et soutien dans les démarches pour la réalisation de stages

Les champs d'intervention

Un accompagnement à la vie sociale et à la citoyenneté

Soutien dans l'accès et maintien des droits communs

- La réalisation des démarches d'ouvertures de droits (CAF)...
- Réalisation des demandes de renouvellements d'orientation MDPH
- Aide à la compréhension des droits et à l'accès à l'information

Soutien vers une vie sociale épanouie

- Organisation par le SAVS de sorties loisirs, culturelles, des séjours à thème
- Inscription dans les structures présentes sur le territoire : Médiathèque, cinéma, club du 3ème âge, club de sport
- Réalisation de dossier d'inscription en séjour adapté
- Accompagnement dans l'organisation de vacances en autonomie

Soutien dans la mobilité et accompagnement vers l'autonomie

- Utilisation des services proposés par le territoire : taxi à la demande, transports régionaux
- Aide dans les démarches pour le permis de conduire et conseil pour l'achat d'un véhicule

Apport d'un soutien à la parentalité

- Ecoute active et conseils avec votre enfant
- Recherche d'un appui auprès des professionnels de l'enfance si nécessaire

Les Partenaires

Partenaires médicaux :

Hopitaux, service de psychiatrie, cabinet d'infirmiers , CMP, maison de santé, SSIAD.

Partenaires sociaux et administratifs:

Afin de maintenir votre autonomie le SAVS travaille au quotidien avec différents partenaires :

Mandataires judiciaire , MDPH, services sociaux départementaux, mairies, CPAM, MSA, CAF, bailleurs sociaux, associations caritatives, maison des services, structures d'accueil médico-sociales (foyer de vie...)

Partenaires d'aide à la personne :

- Service d'aide à domicile
- Portage des repas
- Télé alarme

Partenaires associatifs culturel et de loisirs :

Groupe d'entraide mutuel
médiathèque , art thérapeute,
association culturelle et sportive

Partenaires familiaux:

Famille et entourage, dispositifs d'aide aux aidants du Cantal

Partenaires en lien avec le travail :

Pôle emploi , CAP Emploi, Mission Locale , ESAT, ESAT hors murs

Vos droits et vos devoirs

Vous devez être respectueux des professionnels qui vous accompagnent : tout acte de violence, qu'il soit verbal ou physique peut engendrer un arrêt de votre accompagnement

Vous pouvez acter la fin de votre accompagnement de votre propre fait ou à la demande de votre représentant légal

Vous trouverez la charte des droits et des libertés à la suite de ce document

Vous vous engagez lors des rencontres avec l'équipe du SAVS à ne pas être en état d'ébriété ou sous l'emprise de stupéfiants pouvant altérer les échanges. Dans ces conditions, l'équipe peut reporter l'entretien ultérieurement.

Expressions des personnes accueillies

Le dialogue permanent entre les usagers, l'entourage et l'établissement favorise l'expression des besoins et la mise en oeuvre de réponses appropriées, visant l'amélioration de la qualité, des prestations. L'ensemble des professionnels est à l'écoute au quotidien et des instances spécifiques permettent des échanges à dimension collectives.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

C'est un lieu d'expression et d'information privilégié des personnes accueillies. Les membres du CVS sont élus pour une durée de 3 ans par les personnes accueillies dans les unités de vie.

Siégent également un représentant des familles, le maire de commune de Paulhenc le président du Conseil d'administration, un professionnel.

Le CVS se réunit 4 fois par an.

Chaque CVS donne lieu à un compte rendu largement diffusé dans l'établissement.

Les membres du C.V.S. formulent des avis et des propositions sur toutes questions intéressant le fonctionnement du FAM : organisation, vie quotidienne, activités, animations socio-culturelles, services thérapeutiques, projets de travaux et d'équipements.

Le C.V.S. est également associé à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Le projet personnalisé :

Lorsque nous construisons un projet personnalisé ce dernier est toujours élaboré avec l'avis de la personne accueillie et de ses proches/ représentant légal

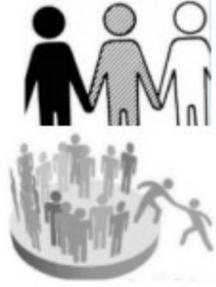
Charte des droits et des libertés de la Personne accueillie

ARTICLE 1 PRINCIPE DE NON DISCRIMINATION

La discrimination:

C'est rejeter quelqu'un qui est différent.

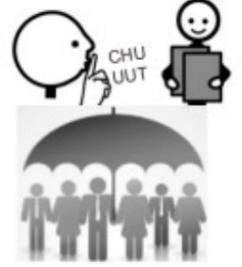
Je dois être respecté comme je suis.



ARTICLE 7 DROIT À LA PROTECTION

L'établissement respecte la loi et garde le secret sur mes informations personnelles.

L'établissement assure ma protection et ma sécurité.



ARTICLE 2 DROIT À LA PRISE EN CHARGE ET À UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ

L'établissement me propose un projet individualisé pour m'accompagner.

Le projet est discuté avec moi.



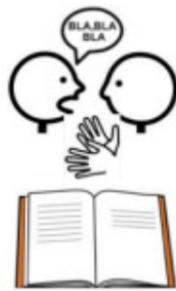
ARTICLE 8 DROIT À L'AUTONOMIE

L'établissement m'accompagne pour devenir plus autonome dans tous les domaines.



ARTICLE 3 DROIT À L'INFORMATION

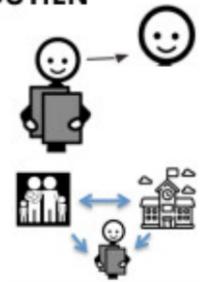
L'établissement me donne un livret d'accueil et me l'explique.



ARTICLE 9 PRINCIPE DE PRÉVENTION ET DE SOUTIEN

Mon accompagnement doit me permettre de me sentir bien.

Si je le souhaite, l'établissement aide ma famille ou mon représentant légal à participer à mon accompagnement.

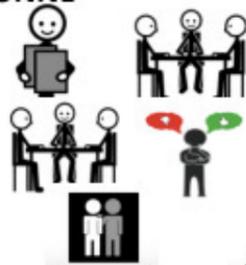


ARTICLE 4 PRINCIPE DE LIBRE CHOIX, DU CONSENTEMENT ECLAIRÉ ET DE LA PARTICIPATION DE LA PERSONNE

Je dois participer à l'écriture de mon projet individualisé. Je donne mon avis.

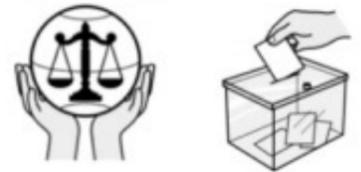
Je dois être d'accord avec mon projet. Mon projet correspond à mes envies.

Quand je choisis, il faut m'expliquer ce qui va arriver. Je peux être aidé par ma famille ou par la personne de mon choix.



ARTICLE 10 DROIT À L'EXERCICE DES DROITS CIVIQUES ATTRIBUÉS À LA PERSONNE ACCUEILLIE

J'ai le droit d'exercer mes droits civiques, comme aller voter par exemple.



ARTICLE 5 DROIT À LA RENONCIATION

Seul ou avec mon représentant légal, je peux changer mon accompagnement.

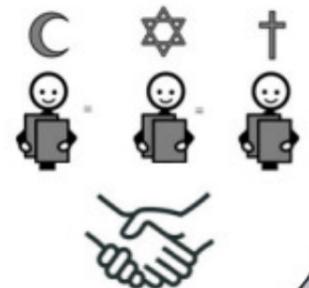
J'ai le droit d'arrêter mon accompagnement par écrit.



ARTICLE 11 DROIT À LA PRATIQUE RELIGIEUSE

Je peux choisir ma religion. Je peux la pratiquer en respectant les règles de l'établissement.

Je dois respecter les autres religions.



ARTICLE 6 DROIT AU RESPECT DES LIENS FAMILIAUX

J'ai le droit d'inviter ma famille pour mon projet individualisé.

Je peux inviter mes proches à certains événements de l'établissement.



ARTICLE 12 RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET DE SON INTIMITÉ

Je dois être respecté comme je suis.

Ça veut dire:

Que l'on doit me parler correctement.

Que l'on doit agir avec moi sans violence.

Les personnes qui m'entourent doivent respecter ma vie, mes choix.





Centre les Bruyères

Adresse- Lieu Dit La Devéze - 15230- Paulhenc

Tél : 04 71 23 30 75 Fax : 04 71 23 38 34

Courriel : centresbruyeres@associationlesbruyeres.fr